

Réparation du tort moral

Sommaire

Généralités

Généralités

Cette question relève exclusivement du droit fédéral. Voir la fiche fédérale y relative.

Elle est toutefois aussi abordée dans le cadre des fiches suivantes :

- Protection de la personnalité, fiche fédérale, et fiche cantonale;
- Aide aux victimes d'infractions, fiche fédérale, et fiche cantonale.

Vous y trouverez les références légales, les explications circonstanciées ainsi que les adresses utiles.

Sources

Service de l'action sociale

Adresses

Aucune adresse trouvée en lien avec cette fiche

Lois et Règlements

Pas de loi pour cette fiche

Sites utiles

Aucun site trouvé pour cette fiche